



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33894</b>	De <b>Mme Agnès Firmin Le Bodo</b> ( Agir ensemble - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances et relance
<b>Rubrique</b> >commerce et artisanat	<b>Tête d'analyse</b> >Report de dates des soldes	<b>Analyse</b> > Report de dates des soldes.
Question publiée au JO le : <b>17/11/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/12/2021</b> page : <b>9151</b> Date de renouvellement : <b>01/06/2021</b>		

### Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les dates des soldes dans un contexte de crise sanitaire. En effet celle-ci a de multiples répercussions sur les consommations des Français et notamment dans la façon de procéder à des achats dans les commerces de proximité. Certains commerçants indépendants requièrent une modification pérenne de la date des soldes afin de les décaler fin janvier et fin juillet. En effet, le report de la date des soldes d'été a été un succès pour les détaillants indépendants, qui l'ont plébiscitée à hauteur de 88 % (sondage WSN auprès de 4 700 acteurs du commerce). Cela a permis de sauver la saison pour de nombreux détaillants indépendants. En outre, cela permettrait de revenir à l'essentiel même des soldes, à savoir écouler les stocks des marchandises mises sur le marché pendant une saison passée. Une telle décision nécessiterait bien évidemment des consultations et il semble temps d'y réfléchir en ouvrant largement une telle discussion afin de soutenir et d'écouter les solutions que les commerçants pourraient proposer.

### Texte de la réponse

Après consultation des fédérations de commerçants et des associations de consommateurs, le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises a annoncé, vendredi 4 décembre, le report des soldes de janvier 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Initialement prévus du 6 janvier au 2 février, ils ont été décalés du 20 janvier au 6 février 2021. À l'instar des soldes d'été 2020 ou du Black Friday, ce report a été décidé pour permettre aux commerces de vendre leurs produits sans réduction de prix, pendant plusieurs semaines, afin de pouvoir reconstituer leur trésorerie après la période de fermeture totale ou partielle.